



# Interaction

Volume 26, No. 4 Mai 2024



## Un message du Président de la FEO

Yves Durocher

Chères collègues, chers collègues,

Lorsque j'ai prononcé mon allocution devant le Conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à la mi-avril, j'ai profité de l'occasion pour souligner ce que je crois être un courant sous-jacent menaçant dans le domaine de l'éducation à travers notre province. Alors que j'entame mon huitième mois en tant que président de la FEO, et qu'il me reste qu'une vingtaine de semaines avant de retourner en classe en septembre, je peux affirmer en toute confiance que j'ai eu des centaines d'interactions avec des membres de la FEO, des membres retraités, des chefs d'organismes, des personnes à la direction et d'autres en politique. Toutes ces rencontres me font clairement comprendre que l'éducation ne va pas dans la bonne direction chez nous.

Je suis sûr que cette déclaration n'est pas surprenante puisque Naomi Klein a constaté, dans son ouvrage *La Doctrine du choc*, qu'un gouvernement idéologique (comme les conservateurs en Ontario) utilisera une crise comme la pandémie de COVID-19 pour adopter des politiques qui exacerbent systématiquement l'inégalité, augmentent la concentration du capital, et nuisent davantage aux communautés marginalisées. Le gouvernement Ford et le ministre de l'Éducation semblent suivre le scénario du "capitalisme du désastre" pour affaiblir l'éducation financée par les fonds publics. Ils considèrent les dépenses en éducation comme un drain sur les fonds publics, sans tenir compte des avantages économiques qu'elles apportent.

Considérons, par exemple, que le Conference Board du Canada a constaté que chaque dollar investi dans l'éducation rapporte 1,30 dollar à la société. Pour les partisans et les partisans d'une économie de marché sans protection sociale, chaque dollar dépensé est un dollar perdu.

Le penchant de ce gouvernement pour l'enseignement virtuel, les cours en ligne, le financement du tutorat à but lucratif et le soutien aux écoles privées et aux modules d'apprentissage sapent l'éducation financée par les fonds publics. Malgré les déclarations d'augmentation historique des investissements, des sources indépendantes telles que Statistique Canada et le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario prévoient un manque à gagner de 2 milliards de dollars dans le financement de l'éducation d'ici trois ans. Je pense que c'est ça qui est plutôt historique. On a qu'à consulter le budget provincial pour se rendre compte que nous luttons pour la survie du système de l'éducation de la province.

C'est pourquoi, en tant qu'enseignantes et enseignants, nous ne pouvons pas lâcher. C'est pourquoi nous devons faire pression sur nos partenaires, en particulier nos associations d'employeurs, pour que ces groupes se joignent à nous dans cette lutte pour défendre le système scolaire de l'Ontario. C'est pourquoi nous devons parler à nos collègues, à nos familles et à notre voisinage pour qu'ils comprennent que le statu quo ne fera qu'exacerber les problèmes économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

C'est ce que les membres de la FEO ont toujours fait, et c'est ce que nous avons l'intention de faire aujourd'hui, demain et à l'avenir.

Solidairement,

Yves Durocher



# Projet de loi 124 : Aperçu et prochaines étapes

## Un message du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Ce projet de loi a eu pour effet de plafonner les augmentations salariales des employés du secteur public à 1 % par année pendant trois ans. Par suite de diverses ordonnances et ententes relatives au projet de loi 124, des augmentations salariales rétroactives sont en train d'être versées et déclarées pour les participants touchés.

L'examen des modifications effectuées en raison du projet de loi 124 est une priorité absolue. Soyez assurés que nous examinerons nos dossiers et que, s'il y a lieu, nous rajusterons les rentes rétroactivement, avec intérêts. Toutefois, cela prendra du temps en raison de la complexité du processus et du volume des rajustements. Nous vous demandons de patienter pendant que nous les examinons tous.

### Comprendre le processus

Le processus pour apporter toutes les modifications liées au projet de loi 124 est complexe et comporte de nombreuses étapes.

Nous comptons sur les employeurs pour nous fournir des données exactes et opportunes. Toutefois, l'exactitude et le moment de ces données varieront d'un employeur à l'autre. Cela signifie que certains d'entre vous verront les rajustements plus tôt ou plus tard que les autres.

### Processus de paiement rétroactif

- Étape 1** Le ministère de l'Éducation verse des fonds aux employeurs
- Étape 2** Les employeurs effectuent des versements aux employés touchés par le projet de loi 124
- Étape 3** Les employeurs nous fournissent les renseignements requis
- Étape 4** Nous traitons les augmentations salariales rétroactives et nous recalculons le montant de la rente (s'il y a lieu)

### Des chiffres

L'administration des augmentations salariales rétroactives nécessitées par le projet de loi 124 demande des efforts considérables, soit plus de cinq fois le volume de modifications que nous traitons habituellement chaque année. Nous anticipons les changements et les défis en cours de route tout en examinant et en traitant les dossiers pour :

- Plus de **160 000** participants actifs ayant des années de services décomptés pendant la période de rétroactivité
- Plus de **22 000** rentes versées pendant la période de rétroactivité

### Échéancier : Prochaines étapes

Nous visons à terminer tout le travail d'ici l'été 2025, et à réaliser des progrès constants à compter de l'automne 2024. Cela prendra un certain temps, car le volume élevé de rajustements, en plus de nos engagements réguliers à l'égard du service, est sans précédent.

### Vous travaillez encore?

Tous n'avez aucune mesure à prendre; nous mettrons à jour votre relevé de service une fois que nous aurons reçu et traité les renseignements requis.

### Vous comptez prendre votre retraite ou avez déjà présenté votre demande?

Que vous songiez encore à prendre votre retraite cette année ou que vous ayez présenté votre demande de rente récemment, nous sommes là pour vous! Le cas échéant, nous rajusterons votre rente lorsque nous aurons reçu et traité les renseignements requis.

### Vous êtes déjà à la retraite?

Nous vous informerons directement de toute modification de votre rente en raison de l'augmentation salariale rétroactive nécessitée par le projet de loi 124.

Si vous êtes un retraité admissible et que votre adresse ou d'autres renseignements importants ont changé depuis votre départ à la retraite, assurez-vous que votre ancien employeur a votre adresse actuelle et d'autres renseignements importants. Il pourrait devoir vous fournir des renseignements supplémentaires.

Consultez les FAQ pour obtenir des renseignements supplémentaires et des mises à jour.

Consultez la foire aux questions sur le projet de loi 124 en ligne, tant pour les [participants actifs](#) que pour les [participants retraités](#).

Comme notre centre d'appels n'a pas d'autres renseignements à vous communiquer pour le moment, vous n'avez pas à nous appeler.

### Restez à l'affût!

Avec la permission du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario - 16 avril 2024 <https://www.otpp.com/fr-ca/participants/nouvelles/mises-a-jour-sur-le-regime-et-nouvelles/projet-de-loi-124/>



# Un message du Secrétaire-trésorier de la FEO

Ian S. Pettigrew

*Ian Pettigrew*

Sec. 3 (d) TEACHING PROFESSION Chap. 456 757

CHAPTER 456  
**The Teaching Profession Act**

**1.** In this Act,

(a) "Board of Governors" means the Board of Governors of the Federation;

(b) "board of trustees" means a board of education, board of secondary school trustees, board of public school trustees, board of separate school trustees or divisional board of education;

(c) "Department" means the Department of Education;

(d) "executive" means the executive of the Federation;

(e) "Federation" means The Ontario Teachers' Federation;

(f) "member" means a member of the Federation;

(g) "Minister" means the Minister of Education;

(h) "regulations" means the regulations made under this Act;

(i) "teacher" means a person who is legally qualified to teach in an elementary or secondary school and is under contract in accordance with Part II and III of *The Schools Administration Act* but does not include a <sup>Interpretation</sup> *superintendent*, officer, an instructor in a teacher-training institution or a person employed to teach in a school for a period not exceeding one month. R.S.O. 1990, c. 353, s. 1; 1967, c. 100, s. 1; 1968, c. 134, s. 1.

**2.** The federation of teachers known as The Ontario Teachers' <sup>body corporate</sup> Federation is continued as a body corporate. R.S.O. 1990, c. 303, s. 2.

**3.** The objects of the Federation are,

(a) to promote and advance the cause of education;  
(b) to raise the status of the teaching profession;  
(c) to promote and advance the interests of teachers and to secure conditions that will make possible the best professional service;  
(d) to arouse and increase public interest in educational affairs; and

## PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST PAREIL

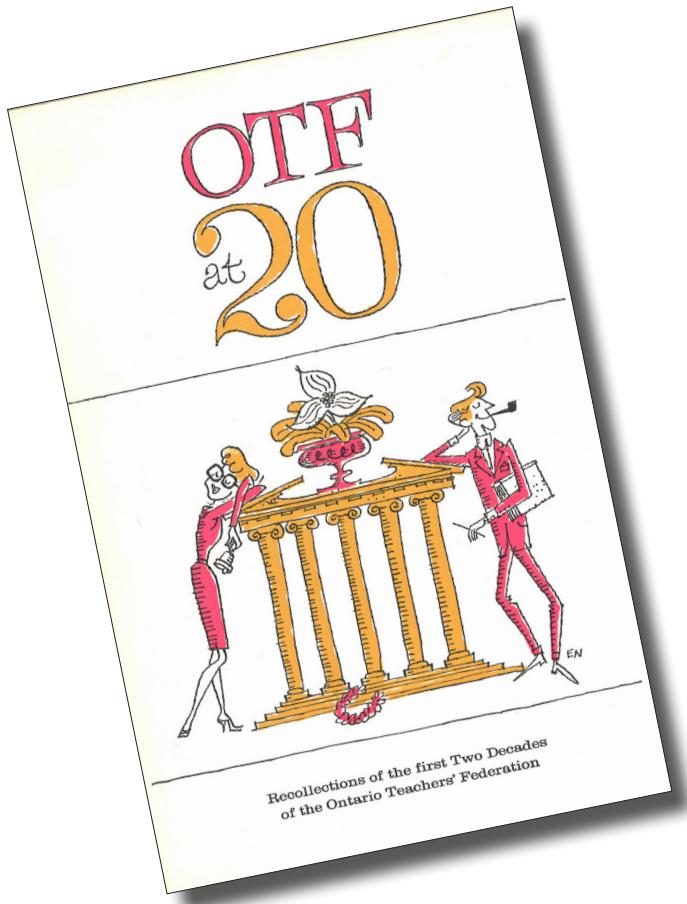
À 22 h 21, le 5 avril 1944, la *Loi sur la profession enseignante* était adoptée en troisième lecture par l'Assemblée législative provinciale. Elle créait ainsi officiellement la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, l'organisme qui chapeautait alors cinq filiales : la Federation of Women Teachers' Association of Ontario, la Ontario Public School Men Teachers' Federation (deux fédérations fusionnées en 1998 pour former la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario), la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens et l'Association des Enseignants Franco-Ontariens (qui sera plus tard rebaptisée Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens). La première réunion du conseil d'administration de la FEO a eu lieu les 8, 9 et 10 juin 1944. Depuis 1998, la FEO agit comme organisation-cadre pour ses quatre filiales.

À l'approche de notre 80<sup>e</sup> anniversaire, j'ai demandé à notre responsable des archives de ressortir différentes publications

anniversaires (dont les couvertures sont présentées dans ce numéro du printemps d'*Interaction*). J'ai ouvert au hasard la publication du 40<sup>e</sup> anniversaire—*La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à 40 ans*—et mon regard s'est arrêté sur deux titres : « *Inflation* » et « *Pénurie de personnel enseignant* », d'où l'inspiration du titre que j'ai choisi pour cet article. Deux enjeux, parmi bien d'autres, auxquels nous sommes à nouveau confrontés aujourd'hui.

« Les enseignantes, enseignants et autres amis fidèles de l'éducation se rendent compte qu'il faut agir de façon concrète et pratique pour sauver la vocation de l'enseignement en Ontario. Tout ne va pas bien, et ce, depuis longtemps.

Il y a trop d'instabilité et d'insécurité dans cette vocation particulière... ». Les membres de la FEO pourraient facilement croire que ces phrases sont tirées d'un éditorial récent. En fait, c'est un extrait d'un plaidoyer publié en 1943 par trois fédérations d'enseignants, intitulé « Nous voulons une loi professionnelle », qu'on avait repris en 1964 dans la publication commémorative *La FEO à 20 ans : souvenirs des deux premières décennies de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.



---

Au cours de son histoire, la FEO a connu des moments tumultueux et des périodes fastes. Les cycles et périodes semblent se répéter, jamais exactement de la même manière, mais ils s'apparentent souvent. Il y a des cycles en éducation, comme il y en a en politique. En fait, les cycles en éducation se recoupent fréquemment avec les mouvements de pendule politiques. Je me demande d'ailleurs si le titre de ce message ne devrait pas être plutôt : « Plus ça change, plus c'est presque pareil ».

---

Un autre anniversaire (un 50<sup>e</sup> celui-là) est celui de ce bulletin d'information, *Interaction*. Il a été publié la première fois en 1974 en remplacement du *OTF Reporter*, la première publication régulière destinée à nos membres, lancée en 1965. Depuis 1974, d'abord sous forme imprimée puis dans son format numérique actuel, *Interaction* a été publié trois ou quatre fois par année. Au cours des trois ou quatre prochains numéros d'*Interaction*, les membres et autres lectrices et lecteurs de la publication seront invités à découvrir divers insertions numériques (textes, photos, etc.) en lien avec notre 80<sup>e</sup> anniversaire. Ces éléments, tirés de nos vastes archives, nous donneront l'occasion de réfléchir aux aspects qui sont restés relativement les mêmes et à ceux qui ont subi de profonds changements. J'espère que, comme moi, vous surveillerez avec intérêt ce qui sortira de cette « plongée dans les archives ».

J'aimerais terminer en rappelant les mots de Ruth Clarke, ancienne présidente de la FEO (1955-1956), qui a écrit ce qui suit dans un article du 20<sup>e</sup> anniversaire intitulé *Ce que l'avenir nous réserve* : « *Promouvoir la cause de l'éducation et les intérêts des enseignantes et des enseignants, dans les meilleures conditions de service professionnel, a été l'un des principaux objectifs de notre fédération* ».

En effet, cet objectif demeure l'un des six objets fondamentaux de la FEO, établis en vertu de la *Loi sur la profession enseignante de 1944*. C'est avec énormément d'enthousiasme que nous allons célébrer les moments forts des 80 dernières années, tout en poursuivant la route à vos côtés dans un esprit de fédération, quel que soit l'avenir qui nous attend.





## Projetons la profession!

Avril a marqué le début de la 80<sup>e</sup> année d'existence de la FEO.

Pour célébrer cette année marquante, nous sommes heureux de vous inviter, vous nos membres, à réfléchir à l'incroyable parcours que des générations d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario ont vécu ensemble.

### LA PROPOSITION

Le slogan de la FEO est « *Votre voix, votre force* ». C'est pourquoi nous vous invitons à faire entendre VOTRE VOIX en enregistrant une courte vidéo de célébration (maximum 30 secondes).

Vous trouverez ci-dessous des informations importantes concernant le tournage et le partage de votre vidéo.

### TOURNAGE DE VOTRE VIDÉO

Vous n'avez pas besoin d'une agence de production, mais ce petit film instructif vous sera très utile. Il contient des conseils importants pour vous aider à créer la meilleure vidéo possible, tant pour l'image que pour le son.

Vous pouvez vous filmer en solo ou avec des collègues. Ça peut être très simple : par exemple, une vidéo de vous avec « le pouce en l'air », ou avec une pancarte indiquant « Joyeux 80<sup>e</sup> anniversaire ». Vous pouvez aussi vous inspirer d'un des messages suivants.

- Quel moment ou quelle personne vous a inspiré à devenir une enseignante ou un enseignant?
- Quel a été le moment le plus mémorable de votre carrière jusqu'à maintenant?
- Pourquoi l'éducation publique est-elle importante?

- Qu'est-ce qui vous fait avancer et vous motive année après année?
- Quel service ou ressource, fourni par la FEO, vous a été utile?
- Quel message d'inspiration ou d'espoir avez-vous pour vos collègues de l'Ontario?

Laissez aller votre créativité... et surtout, communiquez votre enthousiasme!

### PARTAGER VOTRE VIDÉO

**Étape 1:** Donnez ce nom à votre vidéo : [Votre nom de famille]FEovidéo80

**Étape 2:** Téléversez votre vidéo dans notre boîte Dropbox en suivant ce lien : <https://bit.ly/OTF80VIDEOS>

**Étape 3:** Une fois votre vidéo transférée, répondez à un court questionnaire (5 questions) sur [Google Forms](#), pour nous aider à suivre le fil des vidéos soumises.

**Date limite pour soumettre une vidéo**

Vendredi 28 juin 2024

### EN RECONNAISSANCE DE VOTRE VOIX

Toutes les vidéos soumises vous rendront admissible au tirage d'un prix.

Merci de célébrer avec nous le 80<sup>e</sup> anniversaire de la FEO. Nous avons hâte de présenter vos vidéos tout au long de cette année de célébration!

# La FEO félicite les membres émérites de 2024!



**En 1964, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario célébrait ses 20 ans. Pour commémorer l'événement, le conseil d'administration a institué le titre de membre émérite de la FEO.**

Cette nouvelle distinction, qui visait à reconnaître les services à la FEO et à la profession enseignante, a été remise au cours de sa première année d'existence à George Drew, premier ministre de

la province lors de l'adoption de la *Loi sur la profession enseignante*, en 1944.

Les autres personnes honorées durant cette première année étaient toutes d'anciennes présidences de la FEO et membres fondateurs du conseil d'administration.

Cette année, la FEO tient à féliciter neuf membres émérites exceptionnels qui seront honorés et recevront leur certificat de membre émérite au Banquet de la présidence 2024, qui aura lieu le 19 août 2024 à Markham.



Gundi Barbour



Nathalie Drolet



Lavinia George



Hayssam Hulays



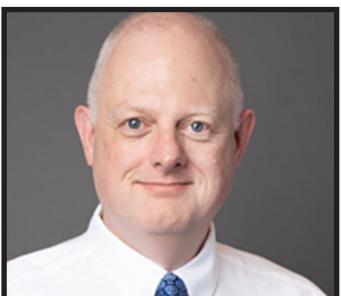
Gabrielle Lemieux



Colin Matthew



Malisa Mezenberg



Andrew Robertson



Pauline Scott



# Mois national de l'histoire autochtone

Chaque jour, les enseignantes et les enseignants de l'Ontario vivent, étudient et travaillent sur les terres ancestrales et les territoires traditionnels des peuples des Premières nations. Le Mois national de l'histoire autochtone nous donne l'occasion de célébrer les contributions historiques et contemporaines des peuples et communautés autochtones et de reconnaître les injustices passées et présentes commises à leur endroit.

Nous honorons les diverses cultures, langues et traditions des peuples autochtones—Premières nations, Métis et Inuits—in saluant leurs contributions durables au tissu de nos vies et de cette terre.

Nous rendons hommage aux Aînés, gardiens du savoir et leaders autochtones, ainsi qu'aux personnes alliées non autochtones, qui ont inlassablement défendu les droits des peuples autochtones. Leurs enseignements et leurs actions continuent de faire évoluer notre compréhension d'une histoire commune, d'enrichir notre compréhension de la culture et de faire ressortir les liens complexes qui unissent les êtres humains et le monde naturel.

Nous reconnaissons le douloureux héritage de la colonisation, de la dépossession et des injustices systémiques subies par les peuples autochtones de l'Ontario et du Canada, tout comme le devoir que nous avons de nous confronter à cet héritage avec humilité, compassion et un engagement en faveur de la vérité et de la réconciliation.

En ce Mois national de l'histoire autochtone, nous nous engageons à poursuivre l'important travail de décolonisation, de guérison et de création de relations et de partenariats justes et significatifs, fondés sur la vérité, le respect et la compréhension. Ce mois devrait servir de catalyseur pour renouveler le dialogue, l'action et la solidarité en faveur des droits, de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples autochtones.

**Puissions-nous marcher ensemble  
sur un même chemin vers la vérité,  
la réconciliation et la justice!**



## La FEO célèbre en juin le Mois de la fierté

En tant que Fédération, nous reconnaissons également notre responsabilité collective dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Si ce mois est l'occasion de célébrer les identités 2ELGBTQIA+, il nous rappelle également que notre quête est loin d'être terminée. Les membres des communautés 2ELGBTQIA+, ainsi que les personnes militantes et alliées, continuent leur combat pour des espaces d'affirmation queers et trans et pour les droits et libertés des personnes 2SLGBTQIA+.

Observer le Mois de la fierté, c'est reconnaître la lutte permanente qui est menée pour les droits des communautés 2ELGBTQIA+, tant à l'échelle mondiale que locale. C'est nous rappeler l'importance d'être solidaires des personnes qui continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de marginalisation simplement pour être qui elles sont, ou pour aimer qui elles veulent.

Rendons hommage au courage de celles et ceux qui se sont battus et continuent de se battre sans relâche pour l'équité et la justice, souvent dans l'adversité. Profitons également de cette occasion pour réaffirmer notre engagement à créer une société où chacune et chacun peut vivre de manière authentique et dans la dignité, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Nos efforts collectifs peuvent servir de modèle pour bâtir un monde plus inclusif et plus compatissant.

**Bon Mois de la fierté!**